Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 27 Chaâbane 1443
30 Mars 2022

N° 38

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **754**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **755**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **758**
Homologation de résolutions **758**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **758**
Avis aux créanciers..... **761**
Convocations
Sociétés anonymes **762**
Sociétés à responsabilité limitée **767**
Divers
Avis au public..... **767**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

S.A au capital de 1 250 000 DT

IU : N°0496139 W

N° sécurité sociale : 207461-75

10, Rue Pierre de Coubertin Jean Jaurès - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 Mars 2022, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 8/3/2022 sous le n°22800998 quittance n°26448 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 17/3/2022 sous le n°202218747, il a été décidé :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'année 2021 ;

- Approbation des Etats Financiers individuelles de l'exercice 2021 ;

- Approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2021 ;

- Quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'année 2021 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Nomination de la société «DELTA CONSULT» en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

- Questions diverses.

2022T00338SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL

SA au capital de 2 300.000 dinars

Adresse : Route Mharza KM2, Sfax

M.F : 1407643W/A/M/000

Identifiant Unique : 1407643W

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 8 Mars 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 24 mars 2022, Quittance n°M001463, Enregistrement n°22501341, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires de quatre cent mille Dinars (400 000 TND) et ce par ;

- L'émission de quarante mille actions (40000 A) nouvelles de dix dinars Tunisiens (10 TND) chacune nominative à libérer entièrement à la souscription.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires au profit de la société. La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par le bénéficiaire après la parution au journal officiel. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

L'assemblée ainsi approuve et décide la mise à jour corrélative des statuts pour prendre en considération les résolutions approuvées par l'assemblée. Elle décide aussi de modifier l'article 20.2 des statuts et ce par l'amendement du § (ii). En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter de nouveaux statuts pour la société.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 Mars 2022 a donné tous pouvoirs à Mr Adam Jabeur, Directeur Général de la société ou son mandataire pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation du capital. Le P.V de l'AGE précité relatif au projet de l'augmentation de capital qui a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Sfax le 25 Mars 2022 sous le n°AC81352022.

2022X00385SANB2

SOIVM-SICAF Société d'Investissement en Valeurs Mobilières à Capital Fixe

Société anonyme

Au capital de 4.000.000 dinars

Siège social : Complexe le BANQUIER, Avenue Tahar Haddad Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

RNE : N° 0447163 Y

Il résulte du PV de la Réunion de l'AGO du 4-02-2022 enregistré le 14-3-2022 à la Recette des Finances Le Lac le 14.3.2022 sous le n°22701941 quittance n°M031779 et du PV de la Réunion du Conseil d'Administration du 4.02.2022 enregistré le 14-3-2022 à la Recette des Finances Le Lac sous le n° 22701942 quittance n°M031781, dont un exemplaire de ces deux PV avec les Etats Financiers relatifs à l'année 2021, ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 21-3-2022 sous le numéro 202219737, les principales décisions suivantes :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 en résultats reportés.

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2021.

- Renouvellement, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les mandats des administrateurs suivants :

- M. Mondher LAKHAL,

- M. Sami GUERFALI,

- La Banque Nationale Agricole,

- La SIMPAR,

- La Société ESSOUKNA,

- La SPI EL MADINA,

- La SIVIA.

- Renouvellement des fonctions de M. Mondher LAKHAL, en tant que Président du Conseil d'Administration de la SIVIA pour la durée de son mandat.

- Renouvellement des fonctions de M. Sami GUERFALI, en tant que Directeur Général de la SIVIA pour la durée de son mandat.

2022400740SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Compagnie de Développement Avicole "CO.D.AVI"

SARL au capital de 948.000,000 dinars

Route de Gabès Km 10 Kassit Agareb Sfax

I.U : 0783973A

Suivant PV de l'AGE daté le 21/02/2022 enregistré le 02/3/2022 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°2280095 quittance n°M001050, et suivant contrats de cession des parts sociales datés le 24/02/2022, il a été décidé :

- M. Slim Zghal a vendu 2686 parts qu'il détient dans la société CODAVI à la société Messaouda d'élevage avicole suivant contrat de cession des parts daté le 02/3/2022 enregistré sous n°22100948, quittance n°M001041 ;

- M. Mohamed Marrekchi a vendu 395 parts qu'il détient dans la société CODAVI à la société Messaouda d'élevage avicole suivant contrat de cession des parts daté le 02/3/2022 enregistré sous n°22800950, quittance n°M001043 ;

- M. Mourad Ben Amar a vendu 1738 parts qu'il détient dans la société CODAVI à la société Messaouda d'élevage avicole suivant contrat de cession des parts daté le 02/3/2022 enregistré sous n°22100952, quittance n°M001045 ;

- La société de services agricoles «AL MOSTAKBAL» a vendu 790 parts qu'il détient dans la société CODAVI à la société Messaouda d'élevage avicole suivant contrat de cession des parts daté le 02/3/2022 enregistré sous n°22100953, quittance n°M001046;

- M. Mohsen Zouari a vendu 316 parts qu'il détient dans la société CODAVI à la société Messaouda d'élevage avicole suivant contrat de cession des parts daté le 02/3/2022 enregistré sous n°22100963, quittance n°M001056;

- La société «ADEM» a vendu 1580 parts qu'il détient dans la société CODAVI à la société Messaouda d'élevage avicole suivant contrat de cession des parts daté le 02/3/2022 enregistré sous n°20100956, quittance n°M001049 ;

- Les héritiers de M. Mohamed Ben Amar a vendu 1580 parts qu'ils détiennent dans la société CODAVI à la société Messaouda d'élevage avicole suivant contrat de cession des parts daté le 3/3/2022 enregistré sous n°20100973, quittance n°M001067.

Un exemplaire du PV de l'AGE et des contrats de cession des parts ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 9/3/2022 sous le numéro 202216240.

2022X00373SRLB2

"TUNISIAN MARKETING SERVICES"

Société à responsabilité limitée

Identifiant unique / MF : 0544880Q

Au capital de 55.000 DT

Siège social : Rue Chaambi Immeuble Brgaoui esc 1 appartement n°2 El Menzah - Tunis

Suivant acte sous seing privé du 3 Février 2022 enregistré à la recette des finances Cité El Mahragene, en date du 7/3/2022 sous le n°22801348 quittance n°M22558, il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation de la cession de parts sociales conclue entre Monsieur Mondher Chaouchi et Mme Sonia Zlassi en date du 11-3-2002 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau Tunis le 29/3/2002 sous le N°2103409 sur l'acquisition par cette dernière de 40 parts sociales au capital de la société TUNISIAN MARKETING SERVICES" SARL.

2- La constation de la cession de parts sociales conclu entre Monsieur Mohamed Tawfik Ghariani et Mr Elies Ghariani en date du 3 septembre 2002 enregistré à la recette des finances cité Mahrajene en date du 18/9/2002 sous le n°02103889 sur l'acquisition par Mr Elies Ghariani de 350 parts sociales au capital de la société TUNISIAN MARKETING SERVICES SARL

3- Adopter des nouveaux Statuts mis à jour.

Quittance de dépôt auprès du registre national des entreprises n°202220503 en date du 23/3/2022.

2022400737SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/3/2022 enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 le 21/3/2022, quittance n°M043144, enregistrement n°22201853, la société KITJOU3 SARL, inscrite à l'RNE, identifiant unique 1450226D, (ancien RC n°B0378492016), siégeant à Cité Amir, Menzah 7, Ariana ville 2091, a vendu à Mr. Lotfi Ben Kamel Ben Nour, Tunisien, résident à Résidence Ichbilia 2, Appart 6, 2ème étage, Riadh Andalous Ariana, titulaire de la cin n°07454512, l'ensemble du fonds de commerce destiné à l'activité des restaurants spécialisés en restauration légère exploité à Cité

Amir, Menzah 7, Ariana ville 2091 avec tous ses éléments corporels et incorporels à un montant global de quinze milles (15.000,000) Dinars. Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours suivant la parution de la présente entre les mains du Maître Achour Abdelmonêm à son bureau sis à 6 rue Lucie Faure, 1000, Tunis. La présente annonce est parue au journal Echourouk du 25 mars 2022.

2022T00339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 22/3/2022 enregistré à la recette des finances rue de la poste Siliana le 23/3/2022 quittance n°M004639 n° d'enregistrement 22200668 Mr Adel Ben Mahmoud Daoudi a vendu à Mme Ahlem Bent Mohamed Rejaïbi tout le fonds de commerce exploité pour vente des chaussures sis au magasin n°1 rue de Bizerte Siliana.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 26/3/2022.

2022T00340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 15/02/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 15/2/2022 quittance n°M009744 Mr Abed elhak Kacem a vendu à Mr Haythem Bouajila, les deux demeurant à Monastir, tout le fonds de commerce ayant pour objet la vente des produits alimentaires sis à la rue juge Iyadh R6 Monastir.

Les oppositions seront acceptées au bureau de Maître Mediouni Farhat sis à immeuble Chraaka Monastir.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 30/3/2022.

2022S00388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté de 9/3/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/3/2022 quittance n°M018661, Me Raja Abed Eljawed a vendu à Mr Maher Bouajila, les deux demeurant à Monastir, tout le fonds de commerce ayant pour objet la vente des produits artisanaux et centre public d'internet sis au complexe Esplanade Monastir.

Les oppositions seront acceptées au bureau de Maître Mediouni Farhat sis à immeuble Chraaka Monastir.

Cet avis est publié au Journal Echourouk le 30/3/2022.

2022S00389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous n° 22201577 quittance 33908 le 22 mars 2008 Habiba Jlassi titulaire de la carte d'identité n°07338350 inscrite à l'RNE sous l'identifiant unique n°14229335 vend à Mounira Haddeji titulaire de la carte d'identité n°08425433 et Abdeljalil Kasraoui au profit de son fils Helmi Kasraoui titulaire de la carte d'identité n°12832294, le fonds de commerce «Galaxy» exploité en tant que café du premier rang sis à l'Avenue Yaser Arafet Hammam Sousse d'une somme de quatorze mille dinars.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 25/3/2022 sous n°IP722/293.

Les oppositions seront déposées à la souscription du contrat maître Afef Saidain son cabinet sis à rue d'Algérie Sousse dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

2022S00390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kébili le 4/6/2021 quittance n°M011027 enregistrement n°21202189 M. Mosaab Suide titulaire de CIN n°04896416 a vendu à Fathia Elamri titulaire de CIN n°03294570 la totalité du fonds de commerce constitué d'un café situé dans les couloirs commerciaux municipales cité Nalut Kébili.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Achourouk" le 10/3/2022.

2022X00380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Elmahres le 18/3/2022 Quittance n° M013226 enregistrement n°22200310. Madame Amina Miitigue (n° cin 08178674) a cédé à monsieur Bassem Charfeddine, la totalité du fonds de commerce (identifiant unique 1514783G) exploité au local sis à immeuble baya centre boutique n°3 Elmahres 3060, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Cet acte est rédigé par maître Olfa Zribi avocate à Sfax.

Les éventuelles oppositions devront être faites auprès de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal «Alshourouk» le 25/3/2022.

2022X00384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité el Manar le 18/3/2022 sous le n°22200709 quittance n°M026619 M Soufien Mokrani sis à rue Sakiet Sidi Yousef cité Errafaha Mnihla a vendu à Chiheb Eddine Bjaoui sis à 9 rue Hechmi Jalloul la totalité du fonds de commerce; avec tous ses éléments corporels et moraux. Le dit fonds de commerce est exploité au local sis cité intilaka terminus bus et métro n°5.

Cet avis a été publié à la page 6 journal le Temps du 24/3/2022 les oppositions au paiement du prix doivent être déposées au domicile de Chiheb cité en haut dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022400714FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24 janvier 2022, signé et légalisé le 30 janvier 2002 et enregistré le 2 mars 2022 à la recette des finances de cité Ezzouhour, sous le n°22200266 suivant reçu n°M012369, Mme Basma Ben Othman Ben Salah Ben Sahra demeurant à la route Sidi Bouchoucha cité Khaled Iben Alwalid Manouba a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant consistant en un Café sis à 24 Rue 4129 cité Ezzouhour Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Mme Nedra Ben Bouthalja Ben Taher Rahali divorcée demeurant à cité Salten Foundk Aljadid Grombalia.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de l'Avocate Maître Atia Houda au local de l'avocate Mme Houda Attia sis à 131 Rue 20 mars Bardo 1er étage bureau n°11 Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel. Le présent avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" du 16/3/2022.

2022400719FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un acte notarié établi par Maître Khémaies Barkous et Maître Chedly El Barouni le 11/02/2022, registre n°20/27 ;

Monsieur Mohamed Bennour a cédé par voie de donation les deux fonds de commerce lui appartenant sis au n°5 et 5 Bis Rue Tarak Ibn Zied Menzih V Tunis à sa fille Héla Bennour qui s'oblige d'accomplir les formalités légales de publication et d'inscription à la RNE.

Cette annonce est publiée au journal le Temps le 24 mars 2022.

2022400730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat signé le 21/3/2022 et enregistré à la recette des finances de Qalaat Al-Andalous le 23/3/2022, reçu numéro M011913 numéro d'enregistrement 22200374 la société Alta Café à A.R son identifiant unique 1046667W a vendu à la société Alta Café Production son identifiant unique 1746088C Tout le fonds de commerce dans le local situé à la zone industrielle mbarka Sidi Thabet, exploité comme local de torréfaction et vente du café et ses dérivés.

Les oppositions sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du Représentant légal d'Alta Café Production à son siège social situé à la zone industrielle lembarka Sidi Thabet.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Al-Maghreb le 25/3/2022 et au journal quotidien Al-Shorouk le 25/3/2022.

2022400735FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location gérance libre enregistré à la recette des finances de Mégrine sous numéro 22300272 quittance n°006005 Naoual Bent Mohamed loue à la société Douma gaming TN 33 Avenue Farhat Hached Mégrine Sidi Rezig 2033 code TVA 1761543 T/A/M/000 à titre de gérance libre pour l'exercice du service technologique du 7/01/2022 au 31/12/2024.

Cette annonce est publiée au journal «Achourouk» le 29/3/2022.

2022T00347FCCC3

Location Gérance

Suivant un acte sous seing privé signé le 8/01/2022 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 18/02/2022 sous le n°22300404 reçu n°Mo7685 Mr Samih Srihi a loué le fonds de commerce ayant pour activité «coiffure» pour Mme Sabrine Aouineya sis à rue Tadjikistan, Quartier Sahloul 2 Sousse cette annonce a été publiée au journal Al chourouk le 22/3/2022.

2022S00386FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré le 9/6/2021 à la recette des finances de l'avenue Habib Thameur sous le n° d'enregistrement 21301473 quittance M027576. Mme. Atef Ben Abdelaziz Limbazaa titulaire de la C.I.N n°00558593 a loué en gérance libre du fonds exploité pour un café catégorie1 représenté par son gérant Mr Abderraouf Nakaa sis au 10 rue Anglitra - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article est publié au journal le quotidien le 30 mars 2022.

2022400734FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 01/03/2021 (Reçu n°M015366, enregistrement n°22301196) Monsieur Chokri Bakir (cin n°02733255) a loué à la société Sat Zonne Elec (Mat. N°0513919 /S) la totalité du fonds de commerce sis à 15 Rue Ali Ben Ghedhahom - Tunis.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux Ecchourouk du 24/3/2022 et la Presse de 27/3/2022.

2022400739FCCC3

Location d'un fonds de commerce
Gérance libre
Etude Maître Taha Lamine Bergaoui
63 Av. Habib Bourguiba Bardo - 1er étage bureau n°A1.6
M.F : 1476308R/P/000

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 16/3/2022 et enregistré à la recette des finances Av. l'indépendance Bardo le 23/3/2022 sous n°22301108 quittance n°29934, Mme Latifa Bent Ahmed Ben Ali Djlassi Ep. Mohamed Naceur El Boughanmi pour elle et en sa qualité de mandataire pour ses fils Nour Allah El Boughanmi et Marwa El Boughanmi a loué à la Sté MEDIBEL GROS, Sarl M.U 1632793/S, son représentant légal son gérant Mr Abderrahim Ben Hssouna Ben Saleh Ben Ahmed la totalité du fonds de commerce consistant en commerce de vente de Tabac, journaux, Fruits secs et dérivées et toute sortes de confiseries (Chocolats, Bonbons, Biscuits ...), des eaux gazeuse et minérale en détail sis à l'angle Av Habib Bourguiba et Rue Balehwène Bardo.

Toutes oppositions sont acceptées entre les mains de locataire le gérant libre sur les lieux dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Cette location a été publiée au journal «le Quotidien» du 29/3/2022.

2022400741FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE L'ESPOIR

Rue Azzouz Rebai, Impasse n°5, 2092 Manar 2 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constituante du Syndicat des Propriétaires de la résidence l'espoir, Manar 2, en date du dimanche 3 janvier 2021 à 11 H, enregistré à la recette des finances Menzah IX, à la date du 16 juillet 2021 ; reçu n°55797, enregistrement n°21802479.

En cette assemblée générale constituante, il a été discuté les points suivants :

- Election de Mr Jamel Laabidi : président du syndicat.

- Election de Mr Anes Sammari : trésorier du syndicat.

- Renouvellement et élection des membres du syndicat ci-dessous cité :

1. Mr Mohammed Saleh Chbil
2. Mr Sami Salhi
3. Mme Rahma Rekik
4. Mr Majid Naimi.

Et à la suite de l'accord sur les points de l'ordre du jour, l'assemblée a été levée à 13:00 H.

2022400736APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence

AL OLYAN sis à route Gremda km 5 - Bouzayen - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence AL OLYAN, du 12 décembre 2021, enregistré à la recette des finances le 02 février 2022, sous le n°22800505, quittance Mo17872, un quitus a été accordé, à l'unanimité et sans réserve, au bureau syndical, pour la période du 22 octobre 2017 au 12 décembre 2021.

Et en vertu du dit PV et après les élections, le bureau syndical est composé de :

- Mme Ayedi Souhir : Présidente du syndicat

- Mme Kammoun Néjiba : Membre

- Mme Lahyéni Fatma : Membre.

L'AGO a mandaté Mme Ayedi Souhir en tant que président du syndicat, de signer elle seule les chèques du syndicat des copropriétaires».

2022X00383APSF2

Nomination des membres du syndic de copropriété

En vue de la réunion des copropriétaires du syndic de la résidence Ahlem située à l'avenue Hédi Nouira ennasr 2, il a été décidé la nomination des membres :

Aref Bali : Président,

Rachid Halawa : Trésorier

Hédi Ben Slimen : Membre.

Un PV signé à la recette des finances El Menzeh 6 le 21/3/2022 sous le numéro : 22801841/042739.

2022400748APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Senda Abdelkafi

Avocate à la cour de cassation

12 Bis, avenue Beb Bnet Tunis

MF : 1047084/G

Tel : 71.260.697 / 22.762.898

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK (ATB), société anonyme inscrite au RNE sous le n° 0014161Q représentée par son directeur général dont le siège social est situé à Tunis 9 Rue Hédi Nouira (en sa qualité de créancier hypothécaire).

L'Avocat poursuivant : Maître Senda Abdelkafi, avocate à la cour de cassation, élisant domicile en son cabinet sis à 12 bis Beb bnet Tunis.

Partie poursuivie : Mme Fatma Ben Elbéchir Ben Mohamed Elbedoui, C.I.N n°07256651, demeurant à n° 1 rue BEN CHIHEB, cité 2 mars Ettadhamen Ariana élisant son domicile au cabinet de son avocate Maître Wided Albedoui sis à Résidence EL WIFEK Bloc B bureau n°12 premier étage rue Nabeul Tunis,

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 736.756 parts en indivision dans l'immeuble dénommé «ELAMEL» objet du titre foncier n°7331 Ariana divisé en 868 parts, sis à cité Etadhamon gouvernorat Ariana, consistant en un immeuble à l'angle de la rue n°1824 et la rue n°105, a pour limite côté nord la rue 1824, côté EST la propriété d'Ahmed Ben Ali Dhif Allah, coté sud Dar Mansour, et coté ouest la rue n°105, l'immeuble est composé de deux étages, la superficie de chaque étage 396 m² détaillée comme suit :

- Rez-de-chaussée composé d'un studio de 47 m² (composé d'une chambre, cuisine, hall, salle de bain), d'un local commercial de 23 m², un hall de 10m², un escalier, un patio de 34 m², un entrepôt d'une superficie de 16 m², une boulangerie d'une superficie de 189 m² et 3 locaux commerciaux d'une superficie globale 77 m².

- 1er étage constitué d'un garage de 150 m², un escalier, un patio, un entrepôt de 89 m² d'un appartement de 99 m² (2 chambres, salle de séjour, cuisine, hall, Salle de bain, salle d'eau) et un local commercial de 58 m².

Un toit composé d'un hall, des escaliers et un patio d'une superficie générale 396 m².

Mise à prix : est fixée à (572.836d000) frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le 25 Avril 2022 à partir de 9h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance d'Ariana.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal d'Ariana ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

2022T00343VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de (40%)

- Créancière poursuivante : Société Financière de Recouvrement (SOFINREC), Société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce à Tunis sous le n°B120262001, identifiant fiscal 758657W/P/M/000, ayant son siège social rue des îles de Rhodes immeuble ATRIUM jardins du Lac Berges du Lac 2 Tunis, en sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie poursuivie : Société LouzirTex, en la personne de son représentant légal, S.A.R.L, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de l'Ariana sous le n°B199001998, demeurant rue Mustapha Mohsen 2080 à l'Ariana, Route de Bizerte Klm 3,5 Ettadhamen et à l'angle des rues Ibn Khaldoun et Joubeir cité Ettadhamen l'Ariana, en sa qualité de débitrice principale saisie, 2) Olfa Bent Jaafer Mili, CIN 04759142, gérante d'une usine, demeurant rue Mahmoud Elguarnaoui n°2 Menzeh 4 Tunis, en sa qualité de caution hypothécaire et solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Chennoufi Rached, 19 Bis, Rue de Marseille Tunis, identifiant fiscal 432630C/A/P/000.

Désignation du bien à vendre : un appartement sis au rez-de-chaussée d'un immeuble faisant partie du village méditerranéen de Radés gouvernorat de Ben Arous, objet du T F 29963 Ben Arous dénommé «Ezzine 468», d'une superficie de 67 m² soit 67 parts (sans compter les parts indivises y afférentes), type S + 2, composé d'un salon de 2 chambres à coucher d'une cuisine d'un wc d'une salle de bain et d'un hall 1 son carrelage est ordinaire, ses portes sont en bois, ses fenêtres en aluminium, abritant actuellement un jardin d'enfants.

Mise à prix : soixante huit mille trois cent quarante dinars après réduction du prix de 40 % en plus des frais judiciaires d'un montant de 3380d566 y compris les honoraires de l'avocat, un montant décidé par la cour à l'occasion de l'audience du 3 mars 2022 ainsi que les frais qui seront fixés à l'occasion de l'audience définitive.

Date et lieu de la vente : Jeudi 28 avril 2022 (28/4/2022) à la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchit Radés Klm 7,5 GP1 Ben Arous, à partir de 9 Heures du matin.

Visite des lieux et consultation du cahier des charges : L'immeuble peut être visité tous les jours à partir de 8 heures du matin jusqu'à 18 heures de l'après midi. Le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

- Conditions à la participation aux enchères : Se faire représenter par un Avocat, consigner le tiers de la mise à prix ou se munir d'un chèque ou d'une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers se munir de l'autorisation administrative.

2022T00344VEPA1

Vente d'un immeuble par adjudication

Après rabaissement de quarante pour cent (40%) de la mise à prix initiale

Maître Mourad Hmaidi

Avocat

Rue Tahar Safar El Kef

Tel : 78.204.074

Avocat poursuivant : Maître Mourad Hmaidi. MF : 1104252/b son étude sise à Rue Tahar Safar El Kef

Poursuivant : Adel Ben Mohamed Elhedi Bettaieb ; journalier; résident à cité «Alhorria» El Kef en sa qualité de saisissant.

Poursuivie : Selma Bent Mohamed Hannachi. Réside à cité «Alhorria» El Kef en sa qualité de saisie.

Désignation de l'immeuble saisi : il est situé à cité «eddir» ceinture Est de la zone urbaine du Kef il contient des logements d'une superficie globale de 515 m² dont 430 m² sujet du titre foncier n°24248 el Kef; et limité comme suit :

Au sud : un lot appartenant à son propriétaire Rafik Jellali.

De l'est : terrain nu; au nordet à l'ouest une route.

Cette propriété se compose de deux parties :

1/ Un bâtiment de 02 étages le rez-de-chaussée est d'une superficie bâtie de 190 m² et comprend un salon de séjour; 02 cuisines; un hall intérieur est des escaliers menant au premier étage.

Le premier étage couvre 165 m² et il se compose de 04 chambres; 02 salles de bain et 03 balcons.

2/ Un immeuble composé de logements résidentiels et un sous-sol à usage d'entrepôt d'une surface couverte de 207m²;

La surface de l'étage inférieur couvre 206 m². L'étage supérieur couvre 197m².

Lieu et date de l'adjudication : la vente aura lieu devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance du Kef le lundi vingt-cinq avril deux mille et vingt-deux (25/4/2022) à partir de 9h du matin.

Mise à prix : le prix d'ouverture de la vente est estimé à six cent quarante-sept mille deux cent vingt dinars (647220.000 d) après rabaissement de quarante pour cent (40%) de la mise à prix initiale outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine de neuf heures du matin à 17 heures du soir.

Examen du cahier des charges : Il est possible de prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance du Kef ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022T00345VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Aounia Abdelaziz Ben Farah, titulaire de la CIN n°05344060, demeurant à Wedran Sud, Bir Ali, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain agricole sis à wedran, Bir Ali Sfax, d'une superficie de 27010 m² objet du titre foncier n°6550 Sfax dénommé «Samia 17», il y est bâti une maison de 73 m² avec trois chambres et de l'électricité, 32 arbres d'oliviers de taille moyenne à l'est du terrain, 100 arbres d'oliviers de petites tailles et quelques amandiers. Du Nord et de l'est des voisins, et de l'ouest passage agricole d'où l'entrée.

Mise à prix : Cinquante cinq mille dinars (55.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à 4 rue Aloulou Ahmad prés la CNSS Sfax, mercredi 27 avril 2022 (27/4/2022) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2022X00377VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre de commerce sous le n°B187881996, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Mziou Zeineb Bent Said, demeurant à route Gabès Km 8, Ain Fallet Thyna Sfax, titulaire de la CIN n°01023660.

2/ Zribi Sabeur Ben Ibrahim, demeurant à route Gabès Km 8, Thyna Sfax titulaire de la CIN n°05286764.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Les parts indivises qui sont de 379 m² de tout le terrain sis à route Gabès km 8 Thyna Sfax, d'une superficie totale de 695 m² objet du titre foncier n°55650 Sfax dénommé «Zribi frères» dont est bâti un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée à usage commercial de 325 m² : 4 locaux qui sont loués à des forgerons, un étage à usage d'habitation de 260 m² qui se compose de deux appartements, le premier est prêt à habiter de 163 m² avec une salle, 3 chambres, cuisine qui ouvre sur une terrasse et une toilette, elle est équipée du courant et de l'eau. Le deuxième de 74m² est inachevé.

Mise à prix : des parts indivises de 379 m² est de trois cent quatre vingt dix neuf mille quatre cent vingt deux dinars et 374 millimes (399.422,374 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à n°4 rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax, le mercredi 27 avril 2022 (27/4/2022) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2022X00378VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société d'élevage et production Agricole SEPAG, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0001314W, dont le siège social est à rue des entrepreneurs immeuble Hertz Charguia 2 chez SGI El Hana Sokra, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Mohamed Ben Ibrahim, titulaire de la CIN n°0181 0360, demeurant à sidi Jamel Eddine Manzel Tmim Nabeul.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La totalité du titre foncier n°620544 Nabeul nommé 'Rafika 37', d'une superficie 1908 m², qui consiste en un lot de terrain à vocation agricole (grande implantation) non incluse dans le plan d'aménagement urbain, et constitue le lot n°(D176° du plan de lotissement du titre foncier 20549 Tunis), elle est située à Machiket Menzel Tmime sa délégation gouvernorat de Nabeul à proximité de la route n°45 et à distance de quelque kilomètre du centre de contrôle technique, et du centre-ville de l'autre coté (environ 08 Km), elle est limitée, au sud par la propriété des tiers ,au nord par une route, à l'est par la propriété des tiers et à l'ouest par la propriété des tiers.

Mise à prix : Vingt-deux mille et huit cent quatre-vingt-seize dinars (22.896.000 DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le vingt sept avril deux milles vingt-deux (27/4/2022) à partir de 9H du matin et suivant.

Visite et constat de l'immeuble :

Participation aux enchères.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Nabeul où est déposé le cahier des charges.

2022X00386VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un Liquidateur Judiciaire

Suivant ordonnance sur requête émanant de son excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Kairouan sous le n°100849 en date du 25/8/2021, portant décision de nommer Monsieur Ridha Belaid Liquidateur judiciaire de la succession du défunt Moncef Ben Salem Sboui. Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT à son adresse sise à la Rue 1er Janvier 4060 Kalaa Kebira (tél : 98 409 208).

2022S00383VEPA2

Clôture de la Liquidation de la Société Total Travaux

En vertu d'un procès-verbal enregistré à la recette des finances Tebourba le 7/02/2022 sous le n°22700196 quittance n°M005745 la clôture de la liquidation de la société Total Travaux, identifiant unique 1351027W, Cité Nassim 2 Tebourba, est prend fin, ainsi l'acquittement du liquidateur Mr Saleh Ben Mohamed Aouidett.

Un extrait du procès-verbal est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/3/2022.

2022S00384VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°143 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 ordonnant l'ouverture de la procédure de

distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Moez Chakroun, déposée à la caisse des dépôts et consignations le 7/3/2019 quittance n°M012920.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de Tunisian Saudi Bank. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2022X00374VEPA2

Avis

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Béja en date du 14/3/2022 dans l'affaire n°43 il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la succession du défunt Mohamed Fawzi Mahbouli CIN n°02204870. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (tel : 71.889.549 fax : 71.889.621).

2022400742VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A.

(En Liquidation)

Société anonyme

Au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre du commerce : B147451996

Matricule fiscal : 003783 G B M 000

C.N.S.S : 23006-17

Messieurs les actionnaires de la Société «ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A. «En liquidation» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 28 avril 2022 à 10 Heures au siège de la société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation des états Financiers de l'exercice 2021

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022

- Lecture et approbation du rapport du liquidateur de l'Année 2021

- Renouvellement du mandat du liquidateur

- Questions diverses.

2022T00341SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIA HOTELS

En liquidation

Société anonyme

Au capital de 3.029.000 D

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis

RC. : Auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis

N° B018482007

Matricule Fiscal : 28578 L/A/M/000

Le liquidateur de la Société TUNISIA HOTELS (en liquidation) à le plaisir de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 29 avril 2022 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des états financiers de l'exercice 2020-2021

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2020-2021

3. Lecture du rapport du liquidateur

4. Renouvellement du mandat du liquidateur

5. Questions diverses.

2022T00342SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 85.339.575,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, les Jardins du Lac, les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 27 avril 2022 à 9H au siège social de la Société AMEN SANTE sis à l'immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac, les Berges du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2- Lecture des rapports des Co-commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

3- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

6- Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

7- Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes venant à échéance,

8- Quitus aux administrateurs,

9- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022,

10- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022,

11- Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations d'administrateur,

12- Pouvoirs en vue des formalités.

2022R00737SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2022

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES SOUS L'IDENTIFIANT UNIQUE 0000110F

NUMERO D'AFFILIATION CNSS : 00051497 87

MATRICULE FISCAL : 0000 110 FPM 000

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021 aura lieu à distance,au siège de la banque sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba -Tunis, le vendredi 22 avril 2022 à 10h30 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1- Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 ;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2021 ;

5- Quitus aux Administrateurs ;

6- Transfert de Réserves ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution de dividendes ;

8- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'Administration ;

9- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil ;

10- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes ;

11- Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration ;

12- Pouvoirs en vue des formalités ;

13- Information sur le franchissement du seuil.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.biat.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 15 avril 2022.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 19 avril 2022

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 19 avril 2022, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la banque (Communication & Veille Financières).

2022R00746SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Service du Gazoduc Transtunisien (SERGAZ)

S.A au capital de 99.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Tunis - 1080

Identifiant Unique : 12205 B

Messieurs les actionnaires de la Société de Service du Gazoduc Transtunisien (SERGAZ) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 11h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord - Tunis - 1080, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice 2021;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021 ;

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021;

4- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2021 ;

5- Affectation du bénéfice de l'exercice 2021;

6- Fixation du montant des jetons de présence;

7- Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2022400715SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 18 avril 2022

SOCIETE EL ATHIR SERVICE

Société anonyme

Au capital de 21.750.000 DT

27 Avenue Khereddine Pacha Tunis

MF : 0288973P

RC Tunis : B141261996

CNSS : 140421-62

Messieurs les actionnaires de la société EL ATHIR SERVICE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société prévue pour le lundi 18 avril 2022 à 13 heures, qui se tiendra au siège de la société 27 Avenue Khéreddine Pacha Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2021

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2021

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2021

- Allocation de jetons de présence

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs

- Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022400717SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 19 avril 2022

SOTACER

Société anonyme

Au capital de 9.150.000,000 DT

4 Rue des Usines Z.I Charguia

RC Tunis : B1685511996

CNSS : 30359/95

MF : 0001475N

Messieurs les actionnaires de la SOTACER sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le mardi 19 avril 2022 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 4 Rue des Usines Z.I. Charguia Tunis.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2021

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 décembre 2021

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 décembre 2021

- Renouvellement de mandats d'Administrateurs

- Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022400718SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC»

SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Le Conseil d'administration tenu le 24/3/2022, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le jeudi 21 avril 2022 à 9 heures 30 au siège social de la société sis à Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - Tunis ou par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 et approbation des états financiers de l'exercice 2021;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021;

6. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2021;

7. Dotation au fonds social;

8. Ratification de la nomination d'un administrateur;

9. Nomination des administrateurs

10. Nomination du Co-Commissaire aux comptes;

11. Pouvoirs.

2022400720SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOTACIB KAIROUAN»

Société anonyme

Capital social: 217.480.000 de Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1007145F

Le Conseil d'administration tenu le 24/03/2022, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le jeudi 21 avril 2022 à 9 heures au siège social de la société sis à Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - Tunis ou par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 et approbation des états financiers de l'exercice 2021;

3. Approbation des Conventions réglementées;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021;

6. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2021;

7. Dotation au fonds social;

8. Ratification de la nomination d'un administrateur ;

9. Nomination des administrateurs

10. Nomination du commissaire aux comptes;

11. Nomination du Co-Commissaire aux comptes;

12. Pouvoirs.

2022400721SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA FINANCIERE WIDED SICAF

Société anonyme

Au capital de 60 000 000

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 0433556 P

Messieurs les actionnaires de la Société La Financière Wided Sicaf SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 avril 2022 à 11 heures au : 70, avenue Mohamed V - 1002 Tunis, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2020;

7- Renouvellement des mandats des administrateurs;

8- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

9- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2022400729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB

Société anonyme

Au capital de 9.400.000 dinars

Siège social : 31 Avenue De Paris Tunis

IDENTIFIANT UNIQUE : 0000818M

CNSS : N°47808-84

Messieurs les actionnaires de "l'Immobilière de l'Avenue" sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi 25 avril 2022 à 10 heures au siège de la société, 31 avenue de Paris - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration, à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2021.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

- Approbation des conventions prévues aux articles 200 nouveau et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

- Affectation des résultats.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôts et de publications.

2022400731SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Chebbi Service de Maintenance et de Rénovation de Réseaux et d'Ouvrages Hydrauliques "CSMR S.A"

Société anonyme

Au capital de 147.000 dinars

Siège social : Zriba - Zaghouan

MF : 1190107/Z

N° CNSS : 292862-19

Messieurs les actionnaires de CSMR S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le (26/4/2022) au (siège de la STB SICAR sis à Imm Al Imtiez, Centre Urbain Nord 1003, Tunis) à (13h30).

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

1. Le rapport de commissariat pour les années (2011, 2012 et 2013) non accompli par le commissaire aux comptes,

2. L'achat d'un camion ancien sans facture.

3. Changement du schéma de financement sans la notification des actionnaires

4. Questions diverses.

2022400733SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Compagnie des transports par pipe-lines au Sahara

T R A P S A

S.A au capital de 7.195.200 dinars

Siège social : 118, Avenue de la Liberté 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant unique : 0000257 A

Les actionnaires de la Compagnie des Transports par Pipe-lines au Sahara (TRAPSA) sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 Avril 2022 à 9 h 30 mn à l'Hôtel «belvédère», Avenue des états unis d'Amérique, 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard enregistré pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Approbation de la nomination d'administrateur,

3- Information sur la nomination du président directeur général du TRAPSA à la tête du SITEP,

4- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020,

5- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2020,

6- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2020,

7- Approbation des conventions citées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

8- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

9- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration,

10- Attribution d'une indemnité aux membres du comité permanent d'Audit,

11- Quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice 2020.

2022400738SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDIPHARM-SADEP SA

Au capital de 2 710 000 dinars

Siège social : 36, rue de l'Artisanat - BP 151 ZI Charguia II 2035 Tunis

MF : 382523WAM000

Messieurs les actionnaires de la société Medipharm-Sadep sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19/4/2022 à 9h au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2017, 2018 et 2019,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2017, 2018 et 2019

3. Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019

4. Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

8. Nomination du commissaire aux comptes,

9. Convocation du Conseil d'Administration pour le renouvellement du mandat du Président Directeur Général

10. Pouvoir pour formalité.

2022400749SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ARKEN de DISTRIBUTION AGRICOLE

SARL au capital de 20.000 Dinars

MF : 1575836P/N/M/000

Messieurs les associés de la SOCIETE ARKEN de DISTRIBUTION AGRICOLE, société à responsabilité limitée, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 25 avril 2022 à 12h dans les locaux de la société sis au 5 Avenue de Grombalia Mourouj 5, 2074 Ben Arous en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion et des états financiers au titre des exercices 2018, 2019 et 2020

2. Approbation des conventions réglementées au titre des exercices 2018, 2019 et 2020

3. Affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020

4. Quitus au Gérant

5. Désignation du commissaire aux comptes

6. Pouvoir pour formalité.

2022R00736SRLB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte du titre de propriété

Mr Slimen Ben Mohamed Ben Madhkour Triki CIN n°01604841, a perdu son titre de propriété, pour le titre foncier n°589324 Nabeul sis à la rue Doha Kélibia gouvernorat de Nabeul.

Suivant l'attestation de perte délivrée par la sécurité nationale de Kélibia le 12/4/2021.

Cet avis a été publié aux journaux Le Temps et Essabah du 29/3/2022.

2022T00346DIVD2

Perte d'un titre Foncier

Mr Ahmed Bedwi, CIN 00818281 déclare par la présente qu'il a perdu le titre de propriété n°03/4188 en date de 3/5/2004 sujet de titre foncier n°39486 Monastir Objet d'un certificat de perte délivré par le Chef de police Nationale de Teboulba n°171 le 16/3/2022. Cette annonce a été publiée au journal le quotidien daté du 18/3/2022.

2022S00385DIVD2

Avis

Mohamed Jamel Samet avise être propriétaire d'un Appartement sise à route Edeer Km 6 Sfax ayant perdu son titre de propriété il veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X00375DIVD2

Avis

Mme Amel Bali annonce avoir perdu son titre de propriété pour la moitié à l'indivision d'un lieu situé sur un terrain mesurant 468 m² situé dans le quartier Al Saada de Mahres Sfax, et elle veut extraire un autre titre au lieu du perdu. Aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Chtourou Abdeslem siégeant à la rue Sidi Ali Karray Sfax après un délai de 30 jours.

2022X00379DIVD2

Avis

Les héritiers de Ibrahim Ben Salem Bouaziz annoncent aux publics qu'ils ont perdu le titre de propriété de leur héritier dressé le 15/8/1953 par les notaires Abdessalem Daoud et Taher Bouaziz pour la moitié indivise de la propriété et y compris les bâtiments construits ayant une superficie trois Marjaas située à la route de Manzel

Chaker km3 limitée comme à son titre au sud une rue et les héritiers Ali Ben Salem Bouaziz et héritiers de Salem Bouaziz et l'est les héritiers de Ali Bouaziz et habous et nord zinka et un puits et à l'ouest Hédi Louati.

Et ceux qui veulent extraire une deuxième copie originale qui remplace le titre perdu dans la confirmation de la propriété.

Et qui veut s'opposer doit s'adresser au notaire Mzid Mohamed 37 rue Sidi Belhassen Kassaria n°11 Sfax Médina dans un délai d'un mois à partir de la date de cet avis.

2022X00381DIVD2

Avis

Mme Ezzidine Mariam annonce que la propriété de son terrain sise à route de Gabès superficie 350 m² est perdu et qu'elle désire obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Zoghlami Samira sise à Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X00382DIVD2